



Commune
d'AMPUS

Délibération N°2024-018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Claire CANDELA, Christian CHILLI et Fabien MICHEL.

Excusée : Carmen FERNAGUT représentée par Hugues MARTIN.

Absente : Virginie MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 11 Nombre de Suffrages exprimés : 12
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir examiné le compte administratif 2023 de la Commune,
 - constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **262 714.27 €**,
 - statuant sur l'affectation de ce résultat de fonctionnement,
- à l'unanimité DECIDE de l'affecter comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – Ex. 2023	
<u>Résultat de fonctionnement</u> :	
- résultat de l'exercice	182 061,90 €
- résultats de clôture de l'exercice précédent	283 225,16 €
- affectation de l'exercice précédent	202 572,79 €
RESULTAT A AFFECTER	262 714,27 €
<u>Résultat d'investissement</u> :	
- résultat de l'exercice	23 140,78 €
- résultat de clôture de l'exercice précédent	-14 934,81 €
- résultat de clôture	8 205,97 €
<u>Restes à Réaliser d'investissement</u> :	
D – besoin de financement	702 016,74 €
R – excédent de financement	548 750,29 €
Besoin de financement	153 266,45 €
<u>Affectation du résultat</u> :	
- Affectation en réserves en investissement (R-1068)	145 060,48 €
- Report en fonctionnement (R-002)	117 653,79 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire : Hugues MARTIN.

